

## PROFIL DE POSTE

### CHEF DE PROJET APPLICATIF

#### Action sociale, santé et autonomie

#### Cadre d'emplois

Catégorie B – Filière technique –  
Cadre d'emplois des techniciens

#### Service d'affectation

Direction des Systèmes d'Information et du Développement Numérique  
Service Études et Suivi des Logiciels Métiers

#### Missions principales

- Pilote les nouveaux projets applicatifs, de l'étude préalable et de la rédaction du cahier des charges à la mise en œuvre des solutions retenues ;
- Assure le maintien en conditions opérationnelles des applications ;
- Assure le support utilisateurs de niveau 2 et le suivi de l'évolution des applications : traiter les incidents, instruire les besoins d'évolution, documenter les traitements et les solutions ;
- Travaille en étroite collaboration avec les autres chefs de projets, et assure le suivi de certaines applications métiers stratégiques en tant que chef de projet secondaire, en cas d'absence du chef de projet principal.

#### Position hiérarchique

Placé sous l'autorité hiérarchique du responsable du service Études et Suivi des Logiciels Métiers.

#### Principales responsabilités

Gestion du périmètre applicatif lié aux thématiques actions sociale, santé et autonomie :

- **EHPAD** : application de gestion des soins et des tablettes des professionnels, application de gestion des temps et plannings, application de gestion des armoires à clés connectées,
- **Centre Municipal de Santé** : application de gestion administrative et médicale du centre, messagerie cryptée intégrée,
- **Interventions sociales, Espace Entour'âge et service Prévention-Médiation** : application de gestion de l'accompagnement des bénéficiaires,
- **Portage des repas** : application de gestion de l'organisation et des bénéficiaires.

Des applications d'autres thématiques peuvent également lui être affectées dans le cadre d'une organisation interne répartissant le périmètre applicatif avec l'ensemble des chefs de projets du service.

Au quotidien, pour l'ensemble de ces applications, le chef de projet :

- Traite les incidents et les demandes d'évolution de ses applications ;
- Organise des réunions de suivi de ses applications avec les référents métiers et les prestataires informatiques ;
- Maintient à jour les bases de connaissances de ses applications ;
- S'assure du respect de la politique de sécurité de la collectivité par ses applications ;
- Réalise une veille technologique et réglementaire.

### Relations fonctionnelles

En interne, avec :

- les référents métiers des applications.
- les administrateurs réseaux ;
- les techniciens support ;

En externe, avec :

- les éditeurs des applications.

### Compétences/qualités requises

Professionnelles :

- Maîtrise des outils numériques :
  - licence ou master dans le domaine informatique ou expérience significative ;
  - La maîtrise d'applications métiers dans les domaines de l'action sociale, la santé ou l'autonomie seraient un plus ;
- Gestion de projet ;
- La connaissance du fonctionnement d'une collectivité locale serait un plus.

Personnelles :

- Sens des relations humaines ;
- Goût du travail en équipe et en transversalité ;
- Réactivité et capacité d'anticipation ;
- Sens de l'organisation ;
- Sens du service public ;
- Respect du secret professionnel.

### Lieu d'embauche

Direction des Systèmes d'Information et du Développement Numérique  
19 rue Pierre Bérégovoy – 85 000 La Roche-sur-Yon

### Contraintes et difficultés

- Délais d'interventions à respecter ;
- Présence éventuelle et ponctuelle en soirée pour le suivi d'opérations techniques ;
- Présence éventuelle les week-ends d'élections ;
- Savoir être polyvalent et remplacer, le cas échéant, les autres chefs de projet applicatif.

### Horaires

- Poste à temps complet (35 heures par semaine) ;
- Télétravail possible jusqu'à 8 jours ou 16 ½ journées flottantes par mois ;
- Horaires variables et modulables en fonction des besoins du service et dans le respect du protocole sur l'aménagement du temps de travail.

### Avantages liés au poste

- Régime indemnitaire ;
- Prime annuelle ;
- Prise en charge employeur prévoyance et participation pour le contrat de mutuelle labellisé ;
- Adhésions CNAS / COSEL ;
- Titres restaurants.